



Mauvais traitement, arrêt maladie et salaire

Par Teacher

Bonjour à tous, je me permets d'écrire un message un peu d'appel à l'aide après les conseils d'un ami. L'histoire est un peu longue mais je préfère mettre tous les détails au cas où.

VERSION COURTE : Après plusieurs mois difficiles dans un collège sans soutien de la direction, j'apprends qu'une élève me filme et se moque de moi sur les réseaux. Je pars en "dépression modérée à sévère" diagnostiquée et je dois avoir un suivi psychiatrique qui coûte cher. Je demande à changer d'établissement mais on me dit que c'est impossible. Donc je reste en arrêt de mi Février à fin Juillet car il m'est impossible de travailler dans cet établissement plein de rumeurs sur moi. Aujourd'hui, après avoir utilisé mes économies dans des séances de psychiatrie, j'apprends que le ministère avait oublié de me soustraire les heures supplémentaires non payées lors d'un arrêt depuis février et oublié de me passer en demi traitement pendant un demi mois. Je suis donc censée être prélevée sur salaire pour rembourser près de 1000 euros. Je suis sur les rotules et n'ai pas les moyens. Y a-t-il une solution ? Dégoûtée d'un système qui m'a rendu malade et qui me le fait payer malgré des tentatives de me remettre au travail.

VERSION LONGUE : Je suis professeure d'anglais en collège et durant l'année scolaire 2022-2023, j'ai été mutée dans deux établissements différents à Boulogne Billancourt en région parisienne. L'un de ces établissements était très difficile et j'ai eu beaucoup de mal dès le début de l'année à tenir le comportement des élèves. Beaucoup m'ont manqué de respect gravement (insultes, agressivité, critiques du cours, critiques de ma personne etc.). Chaque fois, j'écrivais des rapports, comme on nous le demande pour relater les événements. Ces rapports sont censés mener à des sanctions mais ça n'a jamais été le cas car la direction était complètement passive. J'ai donc dû essayer plusieurs fois de gros coups au moral dûs à des mauvais traitements par les élèves mais aussi par la direction qui restait sans réponse que ce soit aux rapports, aux rdv que je prenais pour parler de graves problèmes etc.

La goutte d'eau fut qu'en Février, une professeure du collège apprend qu'une élève me filmait secrètement depuis un moment et postait ces vidéos sur les réseaux et dans des groupes whatsapp etc. Cette professeure en a parlé à la direction (mais pas à moi) qui a décidé comme seule punition de demander à la petite de m'envoyer une excuse.

Sans avoir été prévenue par personne je reçois donc un message sur mon téléphone personnel "Bjr Madame, désolée pour les vidéos". Je ne sais même pas de qui il vient mais je demande en salle des profs et c'est là que la professeure qui avait été mise au courant m'en parle en me disant qu'elle ne voulait pas m'inquiéter et que la petite avait supprimé les vidéos et qu'il n'y avait pas de problème.

J'apprends donc cela quelques jours après cette professeure et personne ne "peut" me montrer les vidéos mais la direction et cette professeure m'assure que je n'apparait pas et qu'on ne m'entend pas dedans donc il n'y a "pas de problème" mais on refuse encore de me laisser la voir.

L'après-midi même j'ai cours avec la classe de la jeune en question et je lui demande de voir ce qu'elle a filmé et elle me dit qu'elle n'a pas son portable. Heureusement des camarades la dénoncent et acceptent de me montrer ce qu'ils ont enregistré des vidéos qu'elle a postées. On m'y voit et on m'y entend clairement et des insultes sur mon cours et sur ma personne sont proférées.

C'est trop, je quitte le collège après ma dernière heure de la journée et vais chez le médecin sous le choc, qui m'arrête quelques jours. Je contacte la direction pour exprimer mon choc en voyant les vidéos, en disant que ce n'était pas la première fois qu'on me manquait de respect de la sorte et que je ne me voyais pas retourner au travail. Elle répond qu'elle ne comprend pas ma réaction. En voyant que je reste en arrêt, elle me propose de punir plus sévèrement la petite. Ce qu'elle dit avoir fait mais que je ne peux pas vérifier. Cependant : elle fait PIRE : elle viole la confidentialité de l'information qui est que je suis en arrêt pour détresse psychologique à cause de cet événement et le dit à la jeune qui doit me réécrire une excuse.

Par la suite c'est toute la classe puis tout le collège qui sait que je suis partie à cause de cela alors que ça aurait pu passer inaperçu pour que je puisse revenir dans des conditions plus vivables, mais alors que je suis encore arrêtée, je reçois des mails et des SMS de parents et d'élèves qui me demandent quand je reviendrai, pourquoi je suis partie à

cause de la petite, etc. Donnant tous leur opinion, puis c'est au tour de mes collègues de me parler de cela.

Avec toutes ces messages et ces rumeurs qui se déforment, je ne me vois plus du tout revenir dans l'établissement et ma dépression et mon anxiété s'aggrave.

Je continue donc le suivi psychiatrique (180 euros la séance, Merci Paris) et je reste en arrêt tout en cherchant à changer d'établissement car je deviens plus folle chez moi que si je pouvais travailler.

Le problème est que : durant les mois de Février à Juillet, l'administration a "oublié" de soustraire les heures supplémentaires qu'ils ne devaient pas me payer puisque j'étais en arrêt et a "oublié" de me faire passer à demi traitement pendant 15 jours en juin. Je suis donc complètement ruinée de mes économies par un suivi psychiatrique dû à des dommages psychologiques infligés par mon travail, et je dois désormais être prélevée sur salaire de près de 1000 euros, mais je n'ai pas reçu d'échéancier ni quoi que ce soit. Je ne sais pas comment m'y préparer.

Y a-t-il un moyen de mettre fin à cette insécurité financière déclenchée par ces événements ?

Merci beaucoup de votre aide si qqn peut répondre.

Une prof en galère !

Par Violet

Bonjour Teacher,

Vous pourriez consulter un avocat dont la prestation est gratuite.

cf.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20706>

Si tel est votre choix, n'omettez pas de vous munir des documents en votre possession.

L'avocat est tenu au secret professionnel.

Cordialement